

pour l'exercice biennal 1978-1979 et dans les annexes audit avant-propos;

b) Renseignements supplémentaires pertinents, y compris ceux qui sont suggérés au chapitre premier du premier rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979<sup>76</sup>;

c) Dépenses par programme et sous-programme, en chiffres absolus;

d) Dépenses par programme et par unité administrative;

e) Dépenses par programme et par objet de dépense.

110<sup>e</sup> séance plénière  
21 décembre 1977

### 32/211. Présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies

*L'Assemblée générale,*

Ayant noté qu'au cours de l'examen du point intitulé "Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979", et particulièrement durant le débat général sur cette question à la Cinquième Commission, d'importants problèmes de principe ou de méthode ont été soulevés,

Ayant constaté qu'un large degré d'accord a été enregistré quant à l'intérêt attaché à certains de ces problèmes et à la nécessité d'en poursuivre l'étude en vue d'améliorer les procédures budgétaires, à la lumière des opinions exprimées au sein de la Cinquième Commission,

Rappelant à ce propos la déclaration faite par le Président de la Cinquième Commission au cours de la 16<sup>e</sup> séance<sup>77</sup>, ainsi que les observations correspondantes faites par le Comité du programme et de la coordination dans son rapport sur les travaux de sa dix-septième session<sup>78</sup> et les passages pertinents du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>79</sup>,

1. *Estime* que parmi les problèmes susmentionnés les principaux ont trait :

a) A la nécessité de mettre effectivement en application les dispositions des résolutions 3534 (XXX) et 31/93 de l'Assemblée générale, en date des 17 décembre 1975 et 14 décembre 1976, concernant les programmes, projets et activités qui sont dépassés, d'une utilité marginale ou inefficaces;

b) A la nécessité d'évaluer plus exactement le montant des ressources nécessaires à la réalisation des programmes et, spécialement, à la méthode à employer pour déterminer le montant correspondant au "maintien des programmes" et les éléments de ce montant;

c) Au meilleur moyen de faire face aux tendances inflationnistes et à l'instabilité monétaire dans un budget-programme biennal:

d) Au perfectionnement des méthodes employées pour calculer la croissance brute et la croissance réelle du budget;

e) A la nécessité d'étudier de façon approfondie les problèmes liés à l'exécution du budget:

2. *Prie* le Secrétaire général de procéder à une étude de ces différents points et de présenter à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un rapport qui contiendra des propositions concernant :

a) Les dispositions susvisées des résolutions 3534 (XXX) et 31/93 de l'Assemblée générale;

b) La méthode à employer pour déterminer d'une façon satisfaisante le montant correspondant au "maintien des programmes" et les éléments de ce montant, notamment en envisageant l'adoption de la base zéro pour ce qui concerne le calcul de certains de ces éléments, et pour évaluer de manière plus précise les dépenses en matière de personnel;

c) Une étude touchant les avantages et les inconvénients du système dit de "budgétisation semi-intégrale" ainsi que les moyens employés ou envisagés pour mettre ce système en application;

et prie le Comité consultatif de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-troisième session, ses observations et recommandations sur les conclusions du Secrétaire général:

3. *Décide* d'examiner, à sa trente-troisième session, en vue de l'établissement du budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, les rapports du Secrétaire général et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

110<sup>e</sup> séance plénière  
21 décembre 1977

### 32/212. Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979

*L'Assemblée générale*

I

AGRANDISSEMENT DES SALLES DE CONFÉRENCE ET AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS À L'USAGE DES SERVICES DE CONFÉRENCE ET DES DÉLÉGUÉS AU SIÈGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'agrandissement des salles de conférence et l'amélioration des installations à l'usage des services de conférence et des délégués au Siège de l'Organisation des Nations Unies<sup>80</sup> et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>81</sup>;

2. *Approuve* les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport<sup>81</sup>;

<sup>76</sup> *Ibid.*, Supplément n° 8 (A/32/8 et Corr.1).

<sup>77</sup> *Ibid.*, trente-deuxième session, Cinquième Commission, 16<sup>e</sup> séance, par. 95 à 101.

<sup>78</sup> *Ibid.*, trente-deuxième session, Supplément n° 38 (A/32/38 et Corr.1).

<sup>79</sup> *Ibid.*, Supplément n° 8 (A/32/8 et Corr.1), par. 3 à 42.

<sup>80</sup> A/C.5/32/4 et Add.1.

<sup>81</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément n° 8A (A/32/8/Add.1 à 30), document A/32/8/Add.1.

## II

INCIDENCES DE L'INFLATION SUR LES BUDGETS  
DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'incidence de l'inflation sur les budgets des organismes des Nations Unies<sup>82</sup>;

2. *Considère* le rapport du Secrétaire général comme un rapport intérimaire;

3. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale, lors de sa trente-troisième session, des progrès accomplis en ce qui concerne la question de l'incidence de l'inflation sur les budgets des organismes des Nations Unies, compte tenu des opinions exprimées à la Cinquième Commission lors de l'examen de ladite question à la trente-deuxième session;

## III

## INCIDENCES DE L'EXTENSION, EN FAVEUR DE CERTAINS ANCIENS FONCTIONNAIRES, DE LA VALIDATION PAR LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES DES PÉRIODES DE SERVICE ACCOMPLIES À L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général sur les incidences de l'extension, en faveur de certains anciens fonctionnaires, de la validation par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies des périodes de service accomplies à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient entre 1950 et 1960 inclus<sup>83</sup>;

2. *Prend acte également* du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>84</sup>;

## IV

HONORAIRES DES MEMBRES DU COMITÉ DES DROITS  
DE L'HOMME

1. *Décide* que la somme globale versée annuellement à titre d'honoraires aux membres du Comité des droits de l'homme sera de 2 500 dollars pour le Président et de 1 000 dollars pour les autres membres;

2. *Autorise* les dépenses relatives à ces honoraires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1977;

3. *Note* que les dépenses additionnelles de 19 500 dollars à inscrire au chapitre 18 du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977 seront couvertes dans les limites des crédits disponibles pour ledit exercice;

4. *Approuve* un crédit supplémentaire de 39 000 dollars au chapitre 18 du budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979;

## V

CRÉATION D'UN GROUPE DES SERVICES DOCUMENTAIRES  
AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES  
ET SOCIALES

1. *Prend acte* des rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question de la création d'un groupe des services documentaires au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat<sup>85</sup>;

2. *Décide* que l'acceptation par le Secrétaire général de l'offre de contributions volontaires en 1978-1979 n'impliquerait pas d'engagement de la part de l'Organisation quant à l'inscription ultérieure au budget ordinaire des dépenses relatives à l'opération;

3. *Autorise* le Secrétaire général à procéder comme il le propose au paragraphe 5 de son rapport<sup>86</sup>;

4. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale, lors de sa trente-troisième session, des progrès réalisés en ce qui concerne les travaux exécutés en 1978, de façon que l'Assemblée puisse décider s'il y a lieu ou non d'utiliser l'ordinateur;

## VI

HONORAIRES DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF  
POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET  
BUDGÉTAIRES

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur les honoraires du Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>87</sup>;

2. *Décide* de fixer le montant annuel des honoraires du Président du Comité consultatif à 50 000 dollars avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1978;

## VII

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS RELATIFS  
AU CLASSEMENT DES POSTES

*Prend acte* de la note du Secrétaire général sur l'état d'avancement des projets relatifs au classement des postes<sup>88</sup>;

## VIII

INCLUSION DE L'ARABE PARMIS LES LANGUES OFFICIELLES  
DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE  
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL<sup>89</sup>

*Approuve* l'inclusion de l'arabe parmi les langues officielles de la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel;

<sup>82</sup> A/C.5/32/5.

<sup>83</sup> A/C.5/31/71 et A/C.5/32/14.

<sup>84</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément n° 8A (A/32/8/Add.1 à 30), document A/32/8/Add.2.

<sup>85</sup> A/32/256 et Add.1.

<sup>86</sup> A/C.5/32/47.

<sup>87</sup> A/C.5/32/92.

<sup>88</sup> A/C.5/32/57.

<sup>89</sup> Voir également sect. V, résolution 32/164.

## IX

INCIDENCES FINANCIÈRES RÉSULTANT DES DÉCISIONS  
PRISES PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉ-  
VELOPPEMENT

*Prend acte* du rapport présenté par le Secrétaire général<sup>90</sup> concernant les incidences financières résultant des décisions prises par le Conseil du commerce et du développement à sa neuvième session extraordinaire et lors de la première partie de sa dix-septième session;

## X

ARRANGEMENTS PROPOSÉS POUR UN SERVICE UNIFIÉ  
DE VÉRIFICATION INTÉRIEURE DES COMPTES ET  
D'AMÉLIORATION DE LA GESTION

1. *Prend acte* des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 22.55 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979<sup>91</sup>, ainsi que des vues qui ont été exprimées à la Cinquième Commission sur la question des arrangements proposés pour un service unifié de vérification intérieure des comptes et d'amélioration de la gestion au Secrétariat et que le Secrétaire général est invité à prendre en considération, et décide, en attendant, de maintenir les arrangements qui existent actuellement sur le plan de l'organisation;

2. *Décide* de revenir, lors de sa trente-troisième session, aux questions soulevées par le Comité consultatif et par les délégations et de les étudier alors dans le cadre de l'examen de la question du contrôle de l'administration et de la gestion à l'Organisation des

<sup>90</sup> A/C.5/32/105.

<sup>91</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément n° 8 (A/32/8 et Corr.1), chap. II.

Nations Unies prévu par la résolution 31/94 C de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1976, étant entendu que l'Assemblée pourra à ce moment envisager toutes les solutions possibles lorsqu'elle examinera cette question;

## XI

CONDITIONS D'EMPLOI ET RÉMUNÉRATION DES PER-  
SONNES, AUTRES QUE LES FONCTIONNAIRES DU  
SECRÉTARIAT, QUI SONT AU SERVICE DE L'ASSEM-  
BLÉE GÉNÉRALE

1. *Décide* d'examiner en priorité, lors de sa trente-troisième session, les propositions du Secrétaire général concernant la rémunération des deux membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale<sup>92</sup> et les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à ce sujet<sup>93</sup>, sans préjudice de la possibilité qu'une décision avec effet rétroactif soit prise sur ces propositions;

2. *Prie* le Secrétaire général, après avoir obtenu les avis qu'il pourra juger utiles, d'établir, dans le cadre de l'étude d'ensemble de la question des honoraires, une étude sur les conditions d'emploi et la rémunération appropriées à offrir aux personnes, autres que les fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale et qui, en raison des conditions dans lesquelles elles ont été choisies, de leurs fonctions et de leurs responsabilités, ne peuvent être engagées pour un service actif par des organismes gouvernementaux, intergouvernementaux ou autres organismes déterminés.

110<sup>e</sup> séance plénière  
21 décembre 1977

<sup>92</sup> A/C.5/32/28.

<sup>93</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément n° 8A (A/32/8/Add.1 à 30), document A/32/8/Add.11.

32/213. Budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979<sup>94</sup>

## A

## OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

*L'Assemblée générale*

*Décide* que, pour l'exercice biennal 1978-1979 :

1. Un crédit de 985 913 300 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants :

<i>Chapitres</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>	
<b>TITRE PREMIER. — Politiques, direction et coordination d'ensemble</b>		
1 <sup>er</sup> . Politiques, direction et coordination d'ensemble .....	20 109 300	
TOTAL, TITRE PREMIER		20 109 300
<b>TITRE II. — Activités politiques et maintien de la paix</b>		
2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité: maintien de la paix .....	48 096 600	
TOTAL, TITRE II		48 096 600
<b>TITRE III. — Affaires politiques, tutelle et décolonisation</b>		
3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation .....	9 732 600	
TOTAL, TITRE III		9 732 600

<sup>94</sup> Voir également sect. X.B.7, décisions 32/450 A et C.